



# Rando Loisir 44 Saint-Nazaire

## CHARTRE DU RANDONNEUR

### Règles de sécurité

- **Les randonneurs ne doivent pas marcher devant l'encadrant**, sauf si celui-ci les y autorise expressément.
- L'encadrant mène la randonnée selon l'itinéraire prédéfini, au rythme nécessaire pour tous. En cas de besoin, il peut décider d'une modification du parcours initialement prévu, voire de l'annulation de la randonnée en cas de circonstances exceptionnelles.
- En cas de besoin, notamment lors des passages sur route, l'encadrant s'équipe d'un gilet fluorescent ainsi que le "serre-file" et tout autre randonneur sollicité à l'occasion. Les traversées de route se font aux ordres de l'encadrant et de lui seul.
- Le respect du code de la route est primordial : "La route est un espace collectif partagé où tous les usagers sont soumis à l'obligation du respect du code de la route notamment lorsqu'il s'agit de marcher en groupe organisé" (Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière). L'encadrant veille notamment à scinder le groupe en cas de nombre important de participants.
- Au cours de la randonnée, l'encadrant détermine les pauses et leur fréquence.
- En cas d'arrêt imprévu, il faut prévenir l'encadrant ou au moins un autre membre du groupe. En cas d'impossibilité, laisser son sac ou un vêtement au bord du chemin.
- Si un incident ou accident se produit, l'encadrant doit en être immédiatement informé. Celui-ci est seul habilité à prendre les décisions qui s'imposent. Il dispose d'une trousse de secours.
- Si un randonneur s'égare, il doit rester sur place, revêtir son gilet fluorescent et attendre la recherche qui sera entreprise sous la responsabilité de l'encadrant. Le randonneur doit se manifester régulièrement de la voix afin de faciliter son repérage.
- Chacun est responsable de sa santé et doit disposer de sa propre trousse de secours en cas de médication particulière. Un randonneur ne doit pas pénaliser le groupe s'il n'est pas pleinement en état de réaliser la sortie prévue.

### Conseils généraux

- Ne participez pas à une randonnée dont la distance et/ou la difficulté risquerait de porter atteinte à votre santé et de pénaliser le groupe en cours de randonnée.
- Prévoyez boisson et « encas » en quantités suffisantes.
- Équipez-vous correctement "de la tête aux pieds" en tenant compte des prévisions météorologiques. De bonnes chaussures de randonnée, de préférence à tige haute, sont vivement recommandées.
- Respectez la nature (faune et flore) et la propriété d'autrui.
- Ne laissez pas de débris après votre passage.

**LES ENCADRANTS ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU GROUPE,  
FACILITEZ-LEUR LA TACHE ...**